

Délibération 2023-086

SEANCE DU 31 OCTOBRE 2023

Date de la convocation : mercredi 25 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, le mardi trente-et-un octobre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, RIES Stéphanie, ROUXEL Dominique, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, DUPONT Joël, VASSELIN Denise.

Pouvoirs : HAIRON Josiane (pouvoir à HAVARD Georges), BEHELLE Anthony (pouvoir à BRIENS Eric).

Excusés : GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : BURNEL Sébastien

Objet : CONVENTION ASSOCIATION FAMILLES RURALES – AVENANT N° 5

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention de prestations de services avec l'Association Familles Rurales le 09 août 2018 pour la mise à disposition de personnels sur les temps périscolaires matin, midi et soir. Cette convention a été renouvelée jusqu'à la fin de l'année 2023, dans l'attente des effectifs de fréquentation du restaurant scolaire.

Compte tenu que le nombre d'enfants est similaire à l'année scolaire précédente, il sollicite l'autorisation de prolonger cette convention jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023/2024, par la signature d'un avenant n° 5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord au renouvellement de la convention à passer avec l'Association Familles Rurales jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023/2024,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS